

"L'intempérance, ce vice dégradant, ce vice funeste à la fortune et au repos des familles, à la santé et à la vie de ses malheureuses victimes, ce vice enfin qu'on peut appeler avec vérité une des grandes portes de l'enfer, l'intempérance, disons-nous, en appauvrissant les familles, et en diminuant l'esprit de foi, pousse un certain nombre de nos compatriotes à aller aux États-Unis."

Voilà donc, N. T. C. F., trois grands maux qui désolent notre patrie, le luxe, l'intempérance et l'émigration. Or, aujourd'hui comme toujours la religion vient vous proposer un remède facile et efficace à tous ces maux à la fois.

Nous établissons dans notre diocèse une société de colonisation dont la direction sera confiée à un conseil composé d'hommes dont le zèle, le désintéressement et le patriotisme sont connus de tous. Aidé de leurs sages conseils et de la connaissance parfaite qu'ils ont de tout le territoire de ce vaste diocèse, nous comptons, avec l'aide de Dieu, pouvoir donner à la colonisation un élan tout nouveau et dont les fruits abondants réjouiront les cœurs de tous ceux qui aiment notre patrie.

Mais, N. T. C. F., pour réussir dans cette grande entreprise, nous avons besoin de votre concours.

1o. Concours de votre zèle pour cette œuvre dont vous comprenez sans peine l'importance majeure et urgente. Notre nationalité, notre religion, et, par conséquent, l'avenir spirituel et temporel de vos enfants et de vos compatriotes, y sont profondément intéressés.

Nous nommons pour zéloteurs de l'œuvre tous les curés et supérieurs de séminaires, collèges et communautés. Ils nommeront, chacun dans sa paroisse ou son établissement, des *collecteurs* et *collectrices* chargés de recueillir à domicile la contribution annuelle des membres et les noms de ceux qui veulent se faire inscrire. Que chacun se prête volontiers à rendre ce service à la religion et à la patrie. Faites connaître cette œuvre à ceux qui l'ignorent; excitez le zèle et la générosité de ceux qui ne paraissent pas assez portés en sa faveur; donnez l'exemple, toujours plus efficace que les paroles.

2o. Concours de votre générosité, ou, pour employer une expression plus chrétienne et plus divine, concours de votre *charité* la première, la plus excellente de toutes les vertus, sans laquelle, un témoignage de l'apôtre St. Paul (I. Cor. XIII. 19) nous ne sommes rien devant Dieu. Oui, N. T. C. F., concours de votre *charité*, car il ne s'agit pas seulement d'aider à l'établissement d'un certain nombre de vos enfants et de vos compatriotes, ce qui est déjà un grand acte de charité, une aumône corporelle très-efficace, mais aussi de procurer la gloire de votre Dieu en conservant dans les sentiers de la foi un grand nombre de familles qui, sans cela, iraient ailleurs s'exposer au danger de perdre la foi et de périr éternellement.

Nous vous demandons chaque année la petite aumône de dix centins par personne. Cette aumône vous donnera droit aux fruits d'une messe qui sera célébrée chaque mois pour attirer les bénédictions spirituelles et temporelles sur tous les membres de l'association. Vous aurez donc la bénédiction de la charité de Dieu que vous glorifiez et du prochain que vous aidez; la bénédiction de la foi dont vous conservez et augmentez le règne dans notre chère patrie; la bénédiction de l'espérance par la grâce et la miséricorde que Dieu répand sur ceux qui l'aiment et le servent, et par la gloire éternelle qui récompense même un verre d'eau donné pour l'amour de Dieu. Faut-il pour cela sacrifier quelque petite dépense, quelque plaisir; nous sommes certain que votre foi et votre patriotisme vous feront saisir avec bonheur une si belle occasion de bien mériter de l'un et de l'autre.

3o. Enfin, N. T. C. F., nous comptons sur le concours de tous les parents chrétiens, surtout des cultivateurs, afin que vous donniez vos enfants à la colonisation ou plutôt à la patrie, à la religion, à Dieu même.

Oui, N. T. C. F., ne vous contentez pas de donner à cette belle œuvre votre zèle, votre contribution annuelle; donnez-y vos enfants, car c'est pour eux qu'elle est plus directement établie. Le plus souvent dans les familles tant soit peu nombreuses, l'héritage paternel une fois partagé se réduit presque à rien. La colonisation vous offre un moyen facile pour assurer leur avenir. Vos fils iront dans la forêt arroser la terre d'une sueur qui la fécondera un peu d'années et leur permettra de jeter bientôt la base de nouvelles familles où vos filles trouveront leur place à leur tour. Avec ce que vos fils auraient inutilement dépensé en voitures et en habillements de luxe; et peut-être, hélas! en débauches, vous pourrez les aider facilement à se créer en peu d'années un établissement où ils trouveront un bonheur et une

naissance que l'oisiveté, le luxe et le plaisir ne leur donneront certainement jamais. L'expérience est là pour prouver que ces courageux colons, qui n'ont pas eu peur des épreuves auxquelles leur condition, comme toutes les autres est exposée, ont fini par se créer une position infiniment préférable sous tous les rapports à cet exil et à cet esclavage que certaines familles sont allées chercher dans les manufactures des États-Unis.

Combien de ces pauvres exilés qui voudraient revenir au pays et qui n'en ont ni les moyens, ni la force! Combien de jeunes gens et de jeunes filles qui ont perdu la santé et même la vie, dans l'air empesté de ces manufactures où ils travaillent sans relâche comme des esclaves! Et parmi ceux qui ont survécu combien peu ont réussi à mettre leur vieillesse à l'abri de la misère! Parcourez, au contraire, ces nouvelles colonies de défricheurs intrépides qui ont fondé des paroisses aujourd'hui florissantes; vous y voyez partout régner la santé, les joies de la famille, la foi et la religion. C'est un spectacle dont nous avons été nous-même le témoin dans nos visites pastorales, et dont nous ne cessons de remercier Dieu.

Donnez vos enfants à la colonisation. La nouvelle société leur procurera les informations dont ils auront besoin; elle les encouragera et leur facilitera leur rude tâche. Comme une tendre mère elle essuiera leurs larmes et veillera surtout à ce que les secours et les consolations divines de la religion ne manquent point à ces chers enfants dont le salut vous est si justement à cœur.

Profitant de l'expérience déjà acquise, la société laissera aux parents le soin de nourrir et d'entretenir leurs enfants jusqu'au moment où ceux-ci seront en état de se suffire à eux-mêmes; car il est bien connu que les colons qui comptent pour cela sur d'autres ressources que sur celles de la famille, ne déploient pas toute l'énergie dont ils sont capables et trop souvent consomment dans l'oisiveté ou le plaisir, les secours qui leur viennent d'ailleurs. Néanmoins, la société se fera un bonheur et un devoir de venir en aide à ceux que des circonstances extraordinaires, mais non pas leur paresse ou leur mauvaise conduite, auraient réduits à la misère. La gelée, la grêle, le feu, l'inondation, une maladie prolongée et autres accidents, seront pris en sérieuse considération et les victimes seront encouragées et secourues autant que le permettront les ressources dont la société pourra disposer. Dans l'ouverture ou la réparation des chemins dont le Gouvernement est chargé, il se présente parfois des petites dépenses imprévues et qui peuvent néanmoins servir beaucoup au progrès d'une nouvelle colonie; l'association y pourvoira avec promptitude, sauf à obtenir compensation du Gouvernement, si celui-ci le juge à propos.

L'œuvre de la Propagation de la Foi suffit déjà à peine pour construire des chapelles et soutenir des missionnaires dans les nouveaux établissements; la société de colonisation viendra à son secours pour procurer de suite aux nouveaux colons les encouragements et les consolations de la religion.

Voilà, N. T. C. F., tout le plan de cette organisation qui nous paraît à la fois simple et efficace et qui, avec la grâce de Dieu et votre coopération, produira, nous l'espérons, ses fruits de bénédiction pour le temps et pour l'éternité. Nous ne nous dissimulons pas les difficultés qu'il y aura à surmonter surtout dans les commencements; toute œuvre chrétienne a besoin, pour réussir, d'être marquée du sceau de la Croix, mais c'est dans ce signe divin que réside la victoire. Vos prières et votre concours en assureront le succès.

À ces causes, et le saint nom de Dieu invoqué, nous réglons et ordonnons ce qui suit:

1o. Nous établissons une société de colonisation dans notre diocèse; le conseil d'administration sera composé de l'Archevêque président, ex-officio, et de quatre membres nommés par lui, dont deux laïques et deux prêtres.

2o. Pour être membre de l'association, il suffira de se faire inscrire par un zéloteur et de contribuer annuellement dix centins pour l'œuvre.

3o. Messieurs les curés et supérieurs des séminaires, collèges et communautés seront zéloteurs ex officio. Ils nommeront des *collecteurs* et *collectrices* chargés de recueillir à domicile les noms et les contributions des membres.

4o. Tous les ans, au temps que chaque curé jugera plus opportun, une quête sera faite un dimanche ou fête d'obligation, dans toutes les églises de l'archidiocèse, et le produit en sera immédiatement envoyé à l'Archevêque pour y être à la disposition du conseil d'administration de la société.

5o. Chaque mois une messe sera célébrée dans la Basilique de Québec pour attirer les bénédictions de Dieu sur tous les